

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-10-2017

N° DE DEPOT : 2017R099205

N° GESTION : 2013B16719

N° SIREN : 524781200

DENOMINATION : HUMANOID

ADRESSE : 6 Boulevard Saint Denis 75010 Paris

DATE D'ACTE : 01-09-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Augmentation du capital social

HUMANOID
Société par actions simplifiée au capital de 68.000 euros
Siège social : 6 boulevard Saint-Denis, 75010 Paris
524 781 200 RCS Paris
(la « Société »)

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DU PRESIDENT
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Par décisions en date du 1^{er} septembre, le Président a notamment pris les décisions suivantes :

[...]

Première décision

Constatation définitive de la réalisation de la réalisation d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de trois cent quarante trois (343) BSPCE

Le Président, après avoir après avoir rappelé que le capital social de la Société est intégralement libéré et pris acte de l'exercice de trois cent quarante trois (343) BSPCE par Monsieur Julien Cadot, dans des conditions conformes aux termes et conditions des BSPCE, constate en conséquence :

- l'exercice au total de trois cent quarante trois (343) BSPCE et l'émission et la souscription de trois cent quarante trois (343) actions ordinaires nouvelles de la Société d'un montant nominal de un (1 €) chacune ;
- la réalisation définitive de l'augmentation de capital en découlant, d'un montant nominal total de trois cent quarante trois euros (343 €), pour porter le capital social de la Société de soixante huit mille euros (68.000 €) à soixante huit mille trois cent quarante trois euros (68.343 €), par émission de trois cent quarante trois (343) actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, entièrement libérées et souscrites.

Deuxième décision

Modifications statutaires

En conséquence des décisions qui précèdent, le Président modifie les article 7 et 8 des statuts de la Société comme suit :

Article 7 – APPORTS

[...] 7.2 Augmentations de capital

« L'assemblée générale des associés du 29 décembre 2014 a décidé une augmentation de capital de 57.000 € par l'émission de 57.000 actions nouvelles de 1 €, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs droits respectifs.

Le 1^{er} septembre 2017, le Président a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 343 € par l'émission de 343 actions nouvelles de 1 €, souscrite en totalité et résultant de l'exercice de BSPCE émis et attribués sur autorisation de l'assemblée générale des associés du 25 juillet 2017. »

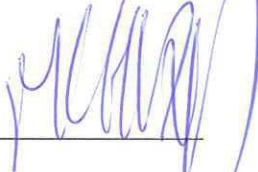
Le reste de l'article 7 demeure inchangé.

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de soixante huit mille trois cent quarante trois euros (68.343 €). Il est divisé en soixante huit mille trois cent quarante trois euros (68.343 €) actions d'une seule catégorie, d'une valeur nominale de un euro (1€) chacune.

Toutes les actions formant le capital social de la Société représentent des apports de numéraire et ont été intégralement souscrites et libérées. »

Extrait certifié conforme à l'original par le Président



Monsieur Baptiste Michaud
Président

Enregistré à : SIE PARIS 9EME OUEST
Le 28/09/2017 Bordereau n°2017/873 Case n°7
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent administratif des finances publiques

Ext 7956



Fabien ESPIARD
Agent Administratif
des Finances Publiques